



Message de clarification

L'APARECO porte à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale que Mme Candide Okeke, ne fait plus partie de l'APARECO.

En effet, sur décision judiciaire du tribunal de Nanterre (France) numéro RG 21/02123 du 18 novembre 2021, il lui est interdit formellement de parler et de faire usage des logos, images et graphiques de l'APARECO.

Aussi, Mme Candide OKEKE ayant assigné l'APARECO en Justice, s'est auto-exclue de l'APARECO.

Depuis lors, elle a créé son propre mouvement politique distinct de l'Apareco, dénommé « Résistance Congolaise » dont elle est la présidente.

Il sied de préciser que la dénomination APARECO – RC, qu'utilise jusqu'ici l'intéressée, n'est pas l' APARECO

En conséquence, Mme Candide Okeke n'a pas qualité de s'immiscer dans les affaires de l' APARECO ni de parler en son nom.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2023.

Le Comité National